Ce vœu était émis le 28 septembre; le Sénat se réunissait le 30 octobre et votait, sans modification, la loi sur la séparation le 6 décembre! L'avenir nous montrera dans quel sens « plus nettement laïque » elle sera amendée!

LE CHERCHEUR.

LA SÉPARATION

La Commission extra-parlementaire, chargée d'élaborer le règlement d'administration publique, s'est réunie mercredi après-midi, à 2 heures, au ministère de l'Instruction publique, en assemblée plénière, en vue d'arrêter les termes du projet de décret relatif aux pensions et allocations.

Statistique des pensions ecclésiastiques

Le projet du règlement d'administration publique relatif aux pensions et allocations ecclésiastiques a été transmis au Conseil d'Etat qui va l'étudier.

Il paraît que, d'après les statistiques dressées par l'administration des cultes, ces pensions et ces allocations atteignent le chiffre de 38 000, se répartissant ainsi : de 16 à 17 000 pour les pensions, de 21 à 22 000 pour les allocations. L'administration travaille à liquider les pensions avant le 1er avril.

Une lettre au « Matin »

M. le curé de Saint-Vincent de Paul écrit au *Matin* :

Paris, 3 janvier.

Monsieur le rédacteur,

Dans les « Propos d'un Parisien » de ce matin, M. Harduin, citant un manifeste protestant plein d'allégresse par suite de la séparation, demande « pourquoi les chrétiens protestants accueillent avec satisfaction une réforme que les chrétiens catholiques repoussent ».

Je vais répondre à sa question.

C'est que les protestants ont l'espoir que la séparation leur permettra de conquérir la France. On le sait; ils l'ont dit, et c'est pour cela qu'ils ont tant poussé à la séparation.

Peut-être se trompent-ils dans leurs calculs. En effet, depuis un siècle, ils n'ont rien gagné en France; ils étaient 800 000 il y a cent ans, ils sont 600 000 aujourd'hui.

On ne peut pas ergoter sur ces chiffres. Ce sont ceux du ministère. Leur coreligionnaire, M. Bienvenu Martin, les renseignera avec les cartons de ses bureaux s'ils veulent pousser l'enquête.

Donc, ils n'ont rien gagné.

L'allégresse des protestants se comprend aussi en ce que la loi nouvelle est une vis à pression que des mains expertes pourront manier selon l'opportunité du moment. Sa tournure imprécise tient un rôle qu'on veut lui faire jouer d'après les circonstances. Or, les protestants savent bien que ce n'est pas contre eux qu'on serrera la vis : on le leur a assez dit pour qu'ils n'aient aucune crainte à avoir.

M. Harduin disait qu'il ne se chargeait pas d'expliquer la différence d'appréciation entre protestants et catholiques. Je suis venu à son secours, j'espère qu'il m'en saura gré. Et, si quelqu'un veut répliquer, j'attends volontiers la réplique.

Veuillez agréer, etc.

LÉON DÉSERS,
curé de Saint-Vincent de Paul.

LES AFFAIRES MASCURAUD

Le *Temps* publie ce soir la note ci-dessous, communiquée par les cinq protestataires en réponse à la circulaire adressée par M. Mascuraud aux adhérents de son Comité :

« La circulaire en question est une nouvelle diversion de M. Mascuraud qui se place intentionnellement sur le terrain politique dans le but de faire apparaître les cinq protestataires comme les instruments des adversaires de la République.

Nous ne nous arrêterons pas à ce moyen puéril autrement que pour mettre en lumière les faux fuyants de M. Mascuraud et les procédés auxquels il recourt pour échapper aux responsabilités très lourdes qui pèsent sur lui.

Nous avons invité formellement M. Mascuraud à publier les procès-verbaux des séances du bureau. Nous le mettons de nouveau au défi de publier ces procès-verbaux. »

Il ne les publiera pas et pour cause.

LES VICTIMES DE LA DÉLATION

Le colonel de la Brousse de Veyrazet, du 126e, à Toulouse, nommé d'office à Perpignan, a refusé de rejoindre son poste et demandé sa mise à la retraite.

Le colonel de la Brousse, lors des visites du jour de l'an, a déclaré aux officiers de son régiment qu'il quittait l'armée à cause de la délation. On lui avait fait dire de demander son changement, moyennant quoi il serait nommé général au mois d'avril, mais il avait répondu qu'il n'acceptait aucun marchandage et préférait demander sa mise à la retraite. Il a ajouté qu'il rentrait dans la vie civile et « qu'il ferait tomber tous les masques ».

On devine quel retentissement a eu dans les milieux militaires toulousains cette allocution.

L'Express du Midi écrit à ce sujet :

Il résulte des paroles du colonel que le ministère lui a fait offrir les étoiles de général s'il consentait à renoncer au procès en diffamation qu'il intente à l'*Emancipation*, laquelle l'a pris à partie après l'affaire des fiches.

Nous ne demanderons pas quel intérêt le ministre pouvait avoir à ce que le colonel de La Brousse retirât sa plainte contre l'*Emancipation*.

Ancien chef d'état-major du 17e corps d'armée, chef du 126e, ayant dix ans de grade et les plus beaux états de services, proposé depuis longtemps pour le grade de général de brigade, pouvant rendre encore au pays les plus précieux services, le colonel de La Brousse est contraint de quitter l'armée à la suite de la campagne des fiches qui ne l'avait, bien entendu, pas épargné.

Pour avoir voulu mettre bon ordre aux pratiques de délation qui désorganisaient son régiment, le colonel a été sacrifié.

Tous ceux des Toulousains qui l'ont approché ou ont servi sous ses ordres éprouvent le même regret que nous de voir rentrer dans la vie civile, victime des plus basses intrigues, cet officier supérieur remarquable, aimé de ses officiers et de ses hommes, hautement estimé de ses chefs et de ses pairs, l'honneur, en un mot, de son corps d'armée.

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

Devant un nombreux auditoire, MM. Danre et Dangos, avocats à Tarbes, délégués départementaux au Congrès de l'*Action libérale populaire*, ont rendu compte des séances qui se sont tenues à Paris.

A l'issue de la réunion qui, grâce au talent persuasif des orateurs, a été très intéressante, un ordre du jour de félicitations et de reconnaissance a été voté à l'unanimité à l'adresse de M. Piou, président général de l'association.

LES DIFFAMATEURS DU CLERGÉ

Le tribunal de Saint-Lô vient de condamner à 25 francs d'amende, à 50 francs de dommages-intérêts et à une insertion du jugement, le *Nouvelliste de Carentan*, qui avait diffamé M. l'abbé Biant, vicaire à Greignes.

Une femme, Perrette Léon, coupable également de diffamation contre ce même prêtre, a été condamnée à 16 francs d'amende et au franc de dommages-intérêts réclamé par le demandeur.

L'Union de défense des prêtres du diocèse de Coutances avait donné son appui au prêtre diffamé.

—o—

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 3 :

Deux Jésuites de Milan, les RR. PP. Baretta et Casoli, ont intenté un procès au *Petit Bleu* et à d'autres journaux anticléricaux de Bruxelles qui ont représenté le premier d'entre eux comme ayant laissé condamner pour vol un malheureux innocent, alors que c'était lui qui était l'auteur de ce méfait.

Le R. P. Casoli intervenait au procès parce que ces journaux avaient attribué sa qualité de recteur au P. Baretta.

Inutile de dire que cette histoire était fausse de point en point.

Le *Petit Bleu* a été condamné par le tribunal civil de Bruxelles à 500 francs de dommages-intérêts et à des insertions. Les autres journaux ont été condamnés à insérer le jugement dans leurs colonnes. L.

LA LUTTE POUR LA LIBERTÉ

Une nouvelle Ligue antimaçonnique vient d'être fondée. Le commandant Driant en est le délégué général. De son manifeste, nous détachons le passage suivant :

L'œuvre de la Franc-Maçonnerie est une œuvre de haine, de destruction et d'hypocrisie.

Tout ce qui est grand, noble, respectable est en butte à ses coups. Par elle nos droits sont foulés aux pieds, notre fortune publique est dilapidée, notre armée de terre et de mer désorganisée.

Les lois qu'elle a élaborées dans le secret de ses ateliers et fait voter par les Chambres à ses ordres sont iniques, ruineuses et cruelles. Le gouvernement qu'elle dirige dans l'ombre a semé la désunion dans le pays et anéanti notre prestige à l'étranger. Il nous a mis à deux doigts de la guerre, avec une frontière ouverte et une armée affaiblie par les scandales de la délation.

Il est temps de secouer cette tyrannie avilissante et de montrer que 36 millions de Français ne veulent plus subir l'oppression d'une infime minorité de francs-maçons riches de nos dépouilles et forts de notre faiblesse.

Contre ceux qui finiraient par ruiner notre patrie, qui acceptent une tutelle étrangère et qui, sous le prétexte de sauver la République que personne ne menace, en ont fait un régime d'oppression, que tous les vrais Français, que tous les citoyens vraiment libres s'unissent!

La Ligue antimaçonnique française est fondée.

Son programme unique est le boycottage de la Franc-Maçonnerie sur tous les terrains et notamment sur le terrain électoral.....

Elle aura bien mérité du pays, si elle jette hors de la Chambre une partie des 280 députés qui obéissent au mot d'ordre du Grand-Orient.

A côté des groupes d'hommes de la **Ligue antimaçonnique française**, nous avons réservé un rôle aux femmes françaises, en créant pour elles la **Ligue de Jeanne d'Arc.**

Dans l'histoire de notre pays, et tout récemment encore, la femme a montré qu'elle possédait au plus haut degré l'intelligence de toutes les situations. Son courage dans le danger, son abnégation, son dévouement, son inépuisable charité, en font, aux heures de lutte, un incomparable auxiliaire. Nous invitons toutes les femmes de France qui ont par la F∴ M∴, souffert dans leurs familles, leurs intérêts ou leurs croyances, à nous apporter leur adhésion, à nous demander des **listes de propagande**, en un mot à nous armer pour la bataille, comme les Françaises de jadis armaient les chevaliers qui partaient combattre au loin.

Un mouvement de révolte se dessine nettement dans notre pays : organisé par nos deux Ligues, dirigé avec énergie, il acquerra une puissance irrésistible, et emportera la secte persécutrice de nos libertés.

Sus à la Franc-Maçonnerie!

Les adhésions sont reçues par M. Ourdan, 10, faubourg Montmartre, aux bureaux de l'*Eclair*.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Rose, député progressiste d'Arras, a livré sa circonscription à M. Mill, député blocard de Calais. Mais les électeurs ne ratifieront pas ce marchandage.

M. d'Aillières a été choisi par un Congrès libéral de la circonscription de Mamers pour être le concurrent de M. Caillaux aux prochaines élections législatives.

ARRESTATION D'UN AVOCAT

Le juge d'instruction de Marseille qui a fait arrêter Me Emile Destrez est M. Cavaillon. Pour sa défense, ce magistrat a fourni à des journalistes de Marseille les explications suivantes :

Au cours d'une perquisition opérée au domicile de Baudoin père, un des inculpés dans l'affaire des voleurs internationaux, je découvris une lettre datée de Lyon, 27 octobre 1904, qui commençait ainsi : « Je quitte à l'instant Destrez. » Dans cette lettre, le fils Baudoin avisait sa mère qu'elle recevrait, sous le nom de Ravel, un envoi de Destrez.

Ce nom me revint à la mémoire lorsque je reçus la visite de Me Destrez. Je lui causai un instant de l'affaire, puis à brûle-pourpoint je lui dis :

— Ce n'est plus à l'avocat que je m'adresse maintenant, c'est au témoin. Car vous avez été quelque peu mêlé aux opérations de la bande.

Me Destrez monta sur ses grands chevaux; mais je coupai court à son indignation en lui montrant la lettre saisie chez Baudoin. Me Destrez fut atterré. Il me supplia de détruire la lettre accusatrice; mais, loin de consentir à cette demande, je répondis que je l'inculpais.

Me Destrez fut aussitôt conduit dans le bureau du commissaire aux délégations judiciaires, où il fut fouillé. On trouva sur lui une nouvelle lettre de Baudoin fils, disant à sa mère de remettre à l'avocat une somme de 1 200 francs. Cette lettre portait des signes conventionnels et les mots de passe de la bande.

Pendant que l'on procédait à cette opération, je m'étais rendu chez M. Guyon, procureur de la République, que j'avais mis au courant de l'incident. Me Destrez, amené dans le cabinet du chef du Parquet, supplia M. Guyon de le sauver du déshonneur en détruisant la fameuse lettre. Il nous promit de donner des renseignements complets sur l'organisation de la bande et sur les principaux meurtres, en retour de l'anéantissement de la preuve relevée contre lui.

Pleurs et offres restèrent sans résultat. Me Destrez demeura inculpé, et je ne consentis à le mettre en liberté provisoire qu'en raison de sa situation.

Protestations de Me Destrez

Dès qu'il a eu connaissance de cette version, Me Destrez a énergiquement protesté :

Cette version, a-t-il dit, est controuvée d'un bout à l'autre, et le fait de l'avoir émise est plus scandaleux encore que celui de m'avoir fait arrêter. Les choses ne peuvent en rester là. Je vais chez Me Chenu. Il faut que je m'entretienne avec le bâtonnier pour savoir si je puis rompre le silence. Je n'aurai aucune peine à me justifier, mais il est nécessaire que je sois régulièrement délié de la parole que j'ai donnée. Si M. Cavaillon a tenu les propos que vous me rapportez, sa conduite est inqualifiable.

L'enquête ouverte par le ministère de la Justice sera close très prochainement. Elle devra être suivie d'une sanction de la révocation du magistrat ou de la radiation de l'avocat.

LE MARIAGE DU ROI LÉOPOLD

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 3 :

Le *Temps* — qu'on ne s'attendait assurément pas à voir reproduire pareille histoire — assure que le roi Léopold est marié morganatiquement. C'est un journal belge de province qui a lancé ce « canard ». On a même affirmé que c'était dans la chapelle de Fer du château de Laeken que la cérémonie aurait eu lieu et que l'union aurait été bénie par l'aumônier de la cour, délégué par l'archevêque. Tout cela n'est que racontage. La Constitution belge, d'ailleurs, dont le roi est le premier défenseur, interdit de procéder au mariage religieux sans qu'il y ait eu auparavant mariage civil. L.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Isère. — Le parti socialiste unifié publie un manifeste dans lequel, après avoir déclaré qu'il engage la lutte sans espoir de succès, mais seulement pour affirmer ses principes et ses doctrines, il engage ses adhérents à voter dimanche au premier tour de scrutin pour MM. Jaurès et Vaillant, députés, Guesde et Lafargue, anciens députés.

Un groupe d'électeurs sénatoriaux indépendants oppose à MM. Gustave Rivet et Saint-Romme, sénateurs sortants blocards, les candidatures de MM. Vogeli et Marchand.

On vient nous parler d'union et de concorde républicaines. Et en même temps l'on prétend nous mettre dans la main un bulletin de vote portant les noms de politiciens dont toute la carrière a été faite de ruines morales et matérielles, qui n'ont jamais connu les honneurs que pour s'en faire un instrument de profit pour eux et leurs amis, en même temps que de tyrannie et de basse vengeance pour leurs adversaires.

Il est des noms qui jurent d'être accolés. Voilà pourquoi nous nous refusons à accepter le bloc informe que l'on cherche à nous imposer.

Voilà pourquoi, avant tout, et par-dessus tout, nous venons vous convier à faire avec nous cette œuvre de conciliation républicaine dont d'autres n'ont pas su comprendre la grandeur et la nécessité.

Oui, Messieurs et chers collègues, vous penserez avec nous que la situation intérieure et extérieure de ce pays nous fait un devoir de répondre à l'appel de l'homme qui a eu le périlleux honneur de dénouer une crise dont on n'avait pas vu l'équivalent depuis trente ans.

Vous penserez que c'en est assez du système odieux des excommunications, en même temps que de l'immonde régime de la délation. Vous estimerez qu'il faut ouvrir la maison toute grande pour l'assainir, qu'il faut, ainsi que le disait si bien il y a un an M. Rouvier, élargir les frontières de la majorité.

Nous proposons donc à vos libres suffrages, Messieurs et chers collègues, les noms de MM. Vogeli et Marchand.

C'est donc en toute liberté et en toute connaissance de cause que nous vous demandons de compléter, si vous croyez devoir le faire, la liste de deux noms.

Manche. — Dans la Manche quatre sièges sénatoriaux à pourvoir, dont un vacant depuis le décès de M. Labiche.

Parmi les trois sénateurs sortants, deux paraissent assurés d'un échec retentissant : MM. Basire et Briens, le premier qui a trahi son mandat purement agricole, le second qui a renié son mandat libéral, tous les deux qui ont été blocards jusqu'à la moelle; un est certain du succès, M. Cabart-Danneville, qui a pris une grande place au Sénat parmi les défenseurs de l'armée et de la liberté.

Les plus grandes chances de succès sont réservées à M. Gaudin de Villaine, ancien député, qui défendit si vaillamment à la Chambre l'armée et les bouilleurs de cru. Il est bien le vrai candidat militaire et agricole.

M. le Dr Thomas a aussi de grandes chances ainsi que M. Riotteau, député, qui, si son attitude au Conseil général a été hésitante, a pour lui ses votes parlementaires constamment libéraux contre les ministères Waldeck-Rousseau et Combes.

Marne. — MM. Paul Bertrand, G. Reynaud et Ernest Vincienne, candidats républicains progressistes, adressent cette profession de foi aux délégués sénatoriaux :

Au cours de ces dernières années, la France a eu à subir la politique du « bloc » et à en supporter les rigueurs, les hontes et les dangers.

L'armée, reconstituée par les patriotiques efforts qui ont suivi la douloureuse épreuve de 1870-1871, a souffert et souffre encore de la délation organisée par le système des fiches du Grand-Orient; la marine a été profondément atteinte par l'incurie d'une administration dénoncée comme un « péril national »; un haut magistrat du parquet a déclaré s'être incliné devant le « fait du prince » et un ancien ambassadeur de France, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, vient de révéler la pression ministérielle exercée sur le grand chancelier et sur le Conseil même, au moment des affaires de délation; nos communes ont vu un président du Conseil reconnaître à la tribune de la Chambre les « délégués administratifs »; le vote hâtif sur la séparation des Eglises et de l'Etat nous menace d'un inconnu pour la paix des consciences et la pacification des esprits; la question extérieure est grave.

C'est comme adversaires de la politique du « bloc » que nous avons l'honneur de nous présenter à vos suffrages, pour l'élection sénatoriale du 7 janvier 1906.

Républicains, nous aimons la République, l'envisageant comme le gouvernement de la France et non comme le gouvernement d'un parti; nous voulons la République poursuivant, non la division ou la haine, mais la réconciliation des Français dans l'ordre, la justice et la liberté, pour le plus grand bien de la patrie à l'intérieur comme à l'extérieur.

Haute-Marne. — M. Bourlon de Rouvre, député républicain progressiste, vient de se déclarer candidat.

Mayenne. — Dans la Mayenne, deux listes en présence : celle de deux des sénateurs sortants que les blocards ont mutilée du troisième, celui qui faisait son honneur et son succès, M. Duboys-Fresney.

Ce républicain convaincu, ce catholique éprouvé qui fit au Comité blocard de si nobles et si fières réponses, est en tête de la liste républicaine catholique, composée avec M. Duboys-Fresney, de MM. d'Elva, député, et Daniel. Cette dernière liste paraît assurée du succès.

Meuse. — Les trois sénateurs sortants républicains de gauche, MM. Raymond Poincaré, Boulanger et Edmond Develle, se représentent.

Les libéraux se proposent de leur opposer ces trois candidats : MM. Bohin, Malloue, conseiller général de Void, et Chevallier.

La campagne s'annonce bien.

Oise. — Le Comité de l'Union républicaine libérale de l'arrondissement de Compiègne adresse l'appel suivant aux délégués sénatoriaux :

L'élection du 7 janvier doit apporter une modification de la plus haute importance dans l'orientation politique de notre département. De son résultat pourra dépendre dans l'avenir celui des élections législatives et départementales.

Les trois candidats qui ont été choisis par le Congrès du 10 décembre, réunissant de nombreux délégués sénatoriaux, présentent, au point de vue politique, toutes les garanties, et il nous semble inutile d'insister davantage sur leurs titres à votre confiance.

Il est possible qu'un certain nombre de délégués républicains, partageant et défendant nos idées, aient pour des candidats qui ne figurent pas sur notre liste des sympathies expliquées par d'anciennes relations ou des motifs de convenances personnelles; ils pourraient être tentés d'accorder leurs suffrages à l'un d'entre eux.

L'heure n'est plus à de pareils accommodements et, devant les nécessités pressantes du moment, nous invoquons les raisons supérieures de discipline, grâce auxquelles, sans vous arrêter à aucun motif de sentiment, vous voterez pour la liste tout entière représentant votre programme.

La cohésion complète de nos adversaires nous trace la ligne à suivre, et les heureux résultats obtenus par nous en d'autres circonstances nous font un devoir de conscience de voter pour la liste de MM. Franck-Chauveau, colonel Bougon, Hucher.

LA SUPPRESSION DES AUMONIERS
DANS LES HOPITAUX

La *France militaire et religieuse*, sous la signature de M. l'abbé Ambler, revient sur la circulaire du ministre de la Guerre, déjà parue dans nos colonnes, aux termes de laquelle le prêtre ne pourra être admis au chevet des malades que sur une demande spontanée de leur part.

Nous avons fait observer toute l'iniquité de cette mesure. Voici un soldat qui, à la suite d'un accident, est transporté sans connaissance à l'hôpital. Quelle *demande spontanée* peut-il formuler? Or, sans *demande spontanée*, le prêtre ne sera pas appelé ni toléré à son chevet. Ainsi l'a décidé le ministre Etienne. Singulière façon de respecter ceux qui donnent leur vie au service de la France!

Nos ministres comprendront peut-être un jour toute l'iniquité de cette mesure. Mais en attendant — et il faudra attendre longtemps peut-être — les soldats catholiques devraient formuler par écrit la ferme volonté que le prêtre soit immédiatement appelé auprès d'eux, s'ils viennent à être placés à l'hôpital, et qu'en cas de mort leurs funérailles soient religieuses.

Une copie de cette demande spontanée serait remise au capitaine de la compagnie, une seconde à l'administration de l'hôpital, et la famille en aurait une troisième pour en exiger l'exécution, le cas échéant.

Cette précaution oblige de s'affirmer crânement catholique. Mais nous sommes à une époque où ceux qui ont du respect humain sont bien exposés à être privés des secours de l'Eglise.

L'ANTIPATRIOTISME

D'après la *Gazette du Tarn* le préfet de ce département aurait reçu, — comme tous ses collègues d'ailleurs — une circulaire du ministre de l'Intérieur où se trouvent notamment les questions suivantes :

Quel est en ce moment l'état d'esprit des populations de votre département au point de vue patriotique?

Sont-elles travaillées par les propagandistes antimilitaristes?

Existe-t-il des centres de propagande?

Quelle est la situation des Syndicats des centres ouvriers (Albi, Castres, Carmaux, Mazamet, Graulhet) vis-à-vis de la Fédération internationale ouvrière et des Comités antimilitaristes de Paris?

Quel est l'esprit des régiments de votre département (active, réserve et territoriale)?

L'ENSEIGNEMENT AU CONGO

La *Dépêche coloniale* publie la protestation adressée par Mgr Augouard, évêque du Haut-Congo français, à la *Revue de l'enseignement colonial*, à propos de l'enseignement au Congo.

Nous y lisons ces passages :

Votre correspondant affirme que seule la mission de Libreville a des écoles professionnelles et a pu former des scribes pour les bureaux. C'est absolument faux. Il faut une ignorance ou, disons le mot, une méchanceté peu commune pour nous accuser d'exploiter les enfants à notre profit. Pour les écoles ma mission fait des sacrifices extraordinaires, et nombreux sont les interprètes ou ouvriers qui sont sortis de nos écoles et ateliers, au grand profit de la colonie. Je mets votre correspondant au défi de prouver ce qu'il avance si légèrement.

Votre correspondant ajoute qu'il n'y a à la mission de Brazzaville qu'une cinquantaine d'enfants occupés à délayer de l'argile avec leurs pieds pour faire des briques.

Ceci n'est plus une erreur; c'est une nouvelle calomnie. D'abord ce n'est pas 50 mais 120 enfants (en dehors des 350 de nos écoles rurales) qui existaient au passage de la mission de Brazza à Brazzaville. Jamais un enfant n'a été employé à faire des briques, car la briqueterie de la mission n'emploie que des ouvriers Loangos payés au tarif des autres maisons de Brazzaville.

Votre correspondant vous a encore trompé quand il affirme que les Congrégations voient d'un mauvais œil cet essai d'école laïque. Nous le voyons si peu de mauvais œil que c'est moi le premier qui ai fait remarquer à M. Gentil que les chefs de poste devraient faire l'école aux petits noirs et que les fonctionnaires pourraient bien faire ce que font les missionnaires en dehors de leurs travaux apostoliques. Le Congo est assez vaste pour laisser place à toutes les bonnes volontés, et je puis vous affirmer que nous ne verrons jamais de mauvais œil tout ce qui pourra être avantageux pour la France dans la colonie.

J'ai actuellement 22 blancs et 25 sous-maîtres qui instruisent environ 1 500 enfants dans nos 24 écoles. J'ajoute qu'on multiplierait ces écoles si, même sans autre traitement, nous recevions 1 000 francs de gratification par instituteur européen! De vastes territoires sont encore inoccupés et il y a place pour de nombreuses écoles laïques qui sans doute feraient merveille si elles étaient dirigées *gratuitement* par votre singulier correspondant.

† PROSPER AUGOUARD,
évêque du Haut-Congo français, fondateur de 24 écoles gratuites dans le Haut-Congo.

M. JONNART EN ALGÉRIE

Le gouverneur général est rentré hier à Alger avec le général Lyautey et l'escorte qui l'accompagnait, à la redoute de Colomb-Béchard. Malgré de longues étapes faites à cheval, au cours de cette tournée pendant laquelle il a campé sur le terrain des troupes, il a campé avant-hier au pied du ksar de Kenadsa. Le marabout marocain Sidi-Brahim et sa famille lui ont fait une magnifique réception. Il s'est produit, à l'arrivée au ksar, un fait qui constitue un véritable événement dans l'histoire du Sud Oranais : les principaux notables d'Aïchaïr, connaissant son arrivée, sont venus saluer le gouverneur, l'assurer de leur amitié et de leur vif désir d'entretenir des relations plus étroites avec nous; ils ont assisté, aux côtés de M. Jonnart, à une diffa qui a eu lieu dans les merveilleux jardins du marabout de Kenadsa.

A déjeuner, M. Jonnart a reçu de M. Etienne, ministre de la Guerre, la dépêche suivante :

J'envie votre heureux sort, qui vous met en contact avec notre cher Lyautey et tous nos admirables officiers et soldats, dont j'ai gardé un impérissable souvenir. Dites-leur toute mon affection, mon admiration et toute ma gratitude.

Je suis avec vous du meilleur de mon cœur et je fais les vœux les plus ardents pour la gloire du drapeau et pour la longue vie de ceux qui le portent et l'honorent avec tant de vaillance.

Je vous embrasse, ainsi que mon cher Lyautey, en y joignant mes vœux de fraternité et mes meilleures affections. ETIENNE.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. le baron de Buxeuil de Roujoux, sous-chef du protocole, 46 ans, à Paris. — M. de Lyée de Belleau, président du Conseil général du Calvados, maire de Notre-Dame-de-Courson, 86 ans. — M. Maurice Bixio, ancien conseiller municipal, directeur de la Compagnie générale des Voitures, commandeur de la Légion d'honneur, 70 ans, à Paris. — M. Romeu, ancien maire de Prades, ancien président du Conseil général des Pyrénées-Orientales, 88 ans. — M. Charles Gérard, ancien maire d'Epernay, ancien conseiller général de la Marne, 81 ans. — M. Thodor Ivontschoff, ancien président du Conseil de Bulgarie, 53 ans, à Boulogne-sur-Seine. — L'ingénieur du génie maritime en retraite V.-A. Daymard, ingénieur en chef du Bureau Veritas.

Le Français au Liban

Nous avons dit à diverses reprises avec quelle facilité les Syriens apprennent notre langue, nous parlons des Syriens qui n'ont jamais mis les pieds en France. Nous recevons une poésie composée par M. l'abbé Raphaël Beschir, curé maronite de Sakiat-El-Misk (Mont Liban), sur le retour de son patriarche. Bien des poètes dont le Parnasse est à Montrouge ou à Montmartre envieraient l'impeccable correction et même l'élégance du français de cet Oriental.

Sœur Berthe décorée

M. Dubief vient d'accorder la croix du mérite pénitentiaire à la Sœur Berthe, des religieuses de Sainte-Marie-Joseph, plus connues dans le peuple sous le nom de Sœurs des prisons.

Depuis 1855, Sœur Berthe, aujourd'hui âgée de 76 ans, se dévoue à la tâche pénible et ingrate de soigner les plaies physiques et morales des détenus. C'est dire sa vie d'abnégation et de dévouement.

DANS LES ARSENAUX

On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

On assure que les démarches faites à Paris par les délégués des divers personnels administratifs de la marine, à la suite de la publication par les *Tablettes* du projet de militarisation du personnel affecté aux services militaires des arsenaux maritimes, n'ont pas eu le succès désiré; ce projet, voté à la presque unanimité par la Commission extra-parlementaire et adopté en principe par le ministre, verra sans doute très prochainement le jour, et la réforme, calquée sur la doctrine en vigueur au ministère de la Guerre : les services militaires aux militaires, donnera évidemment les mêmes bons résultats.

Il faut d'ailleurs considérer qu'il n'en découlera aucun préjudice pour les occupants actuels employés civils, car ils ne seront remplacés par des employés militaires qu'au fur et à mesure des extinctions, l'avancement continuant à suivre son cours.

Il y aura donc, de ce côté, un débouché fructueux pour les officiers mariniers comptables, et leur recrutement, devenu difficile, s'en ressentira désormais très favorablement.

MESURE DE CLÉMENCE

Brest, 4 janvier. — A l'occasion de la nouvelle année et par mesure de clémence, le ministre de la Marine, tenant compte de ce que les délégués des ouvriers des arsenaux envoyés à Paris ont retiré les paroles injurieuses qu'ils avaient prononcées à l'adresse des autorités maritimes, vient de prescrire au port de Brest de payer vingt journées de salaire aux cinq ouvriers punis pour ce motif, le 2 novembre dernier, d'un mois d'exclusion de l'arsenal.

LES ANTIMILITARISTES

Malgré le verdict du jury de la Seine, les antimilitaristes annoncent qu'ils sont décidés plus que jamais, à mener leur abominable campagne contre l'idée de patrie.

Le bruit court, en effet, dans les milieux révolutionnaires, qu'une nouvelle affiche portant des milliers de signatures, va être incessamment apposée à Paris et en province.

M. Amilcare Cipriani, acquitté par la Cour d'assises de la Seine dans la poursuite contre les antimilitaristes, a fait placarder ce matin à la Bourse du travail la reproduction de l'affiche antimilitariste qui a motivé l'intervention du Parquet.

Il fait suivre ce factum des lignes suivantes :

« J'avais avec 27 camarades signé cette affiche. En m'acquittant, le 30 décembre, le jury de la Seine a proclamé que je n'avais commis aucun délit. Il a reconnu mon droit à la propagande. J'en use. »

Cette affiche a été enlevée par des agents aussitôt après avoir été apposée.

—o—

L'ouvrier du port de Brest, Pengam, qui, on s'en souvient, fut mêlé aux incidents qui précédèrent la tentative de grève générale des arsenaux, sera traduit devant la Cour d'assises du Finistère, lors de la prochaine session.

Pengam est inculpé d'excitation de marins et soldats à la désobéissance et à la révolte.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

M. de Possel, le juge d'instruction chargé, à Marseille, de l'affaire d'espionnage, a déclaré que non seulement des lettres trouvées en perquisitionnant au domicile de l'ouvrier Féraud établissent la culpabilité de ce dernier au point de vue de l'espionnage, mais qu'on a relevé à sa charge certains faits délictueux commis à propos d'adjudications à la marine.

Voici de quelle nature étaient ces délits :

Pour certaines fournitures, la marine ne recourt pas aux adjudications publiques, mais fait appel à certains fournisseurs, dont la liste est dressée par le ministre de la Marine. Ces fournisseurs sont priés de soumettre leurs conditions à la direction des constructions navales, sous enveloppes cachetées, et de les déposer, à date fixe, dans une boîte ad hoc. Féraud a mis à profit ses fonctions d'ouvrier secrétaire à la direction des constructions navales pour s'emparer de ces enveloppes, les ouvrir par des procédés connus de lui et faire connaître à quelques fournisseurs, moyennant rétribution, les prix proposés par leurs concurrents. De cette façon, ces derniers étaient sûrs d'obtenir la fourniture. Ces malversations duraient depuis très longtemps, paraît-il.

Aucune autre arrestation n'a été opérée pour l'affaire d'espionnage. L'enquête est close à Toulon.

LA QUÊTE OBLIGATOIRE

Les lycées de Paris viennent d'être mis à contribution (forcée) par le recteur de l'Université, M. Liard, au profit d'une œuvre de bienfaisance privée qui peut avoir son intérêt, mais, dans tous les cas, encore à l'état embryonnaire, puisque présentement elle protège en tout 50 petits Parisiens.

M. Liard n'a pas hésité à user de son autorité hiérarchique pour ordonner dans les lycées de Paris l'organisation d'une souscription générale dans toutes les classes en faveur de cette œuvre.

Sur l'ordre des proviseurs, chaque professeur dans sa classe intervint pour réclamer l'obole de ses élèves en chargeant un de ceux-ci de recueillir les cotisations.

Dans les petites classes, dit la *Clinique infantile*, les maîtres ou maîtresses firent signer des papiers aux jeunes enfants s'engageant à verser 0 fr. 50 par mois pour l'œuvre patronnée par M. Liard, soit 5 francs par an.

Renseignements pris dans divers lycées, cette souscription a eu, en quelque sorte, un caractère obligatoire. La quête faite en pleine classe par le professeur ne laissait pas d'autre alternative aux enfants que d'ouvrir leur porte-monnaie. Il fallait donner, à moins de se singulariser. Je connais deux garçons au lycée Carnot qui ont dû fournir des explications, parce qu'ils n'apportaient pas leur souscription. C'est une véritable *taxe annuelle minima de 5 francs*, que M. Liard, par sa circulaire, vient de superposer aux frais d'études que les parents sont obligés d'acquitter.

On comprend la situation pénible faite ainsi aux enfants des familles peu fortunées, l'atteinte portée à la liberté des parents, et les protestations que peut soulever le privilège officiel créé en faveur d'une œuvre de bienfaisance privée au détriment d'autres non moins intéressantes.

Dans l'article cité plus haut, expliquant les raisons pour lesquelles ce système a été inventé, l'auteur, M. le Dr Variot, écrit ces lignes significatives :

L'habitude des donations volontaires pour les institutions de bienfaisance n'est pas dans nos mœurs, et toute œuvre philanthropique qui n'a pas un caractère religieux est obligée de recourir au Trésor public, si son fondateur ne peut subvenir lui-même à ses besoins. Les idées religieuses seules sont assez puissantes pour provoquer et stimuler la charité en France, et toutes les œuvres qui n'ont pas un caractère confessionnel sont contraintes, je ne dis pas pour prospérer, mais pour vivre, de recourir aux subventions de la Ville de Paris ou de l'Etat. Ces dernières années, la loterie autorisée par une loi est devenue l'artifice préféré pour faire vivre les institutions de bienfaisance non cultuelles, mais ayant la faveur du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, l'institution, dans les conditions relevées plus haut, de la « quête obligatoire » faite par les professeurs des lycées chez leurs élèves, constitue un abus qu'il y avait lieu de ne pas laisser passer sans le signaler à l'attention publique.

AUX ANTILLES

Il est bruit, de nouveau, de l'intention déjà manifestée par M. le ministre des Colonies de faire étudier d'urgence la création d'un gouvernement général ou d'un commissariat général des Antilles.

Les récents événements de la Guadeloupe viennent à l'appui de cette thèse, que l'on soutient dans certains milieux coloniaux.

MIETTES

... Revenez, je ne craindrai pas de le dire, bienheureux temps des persécuteurs. Une longue paix a amolli les cœurs. O paix, ô longue paix, que vous êtes amère, vous dont la douceur a été si longtemps désirée! C'est vous qui ravagez l'Eglise plus que la persécution des tyrans; c'est vous qui nous coûtez tant de relâchements et de scandales! Mais la persécution ébranlerait les faibles, il est vrai : n'importe; du moins elle réveillerait la foi; le Seigneur éprouverait ceux qui sont à lui; la tempête, qui enlèverait la paille, laisserait le bon grain; l'Eglise serait purgée des faux chrétiens; les âmes fragiles s'humilieraient et les forts seraient couronnés.

FÉNELON.

(*Pour la fête d'un martyr*, fin de la 1re partie.)

ÉCHOS RELIGIEUX

Touchante manifestation à Orléans

On nous écrit :

Mgr Touchet ne recevant plus les fonctionnaires, on a invité tous les habitants à venir le voir.

De 2 à 6 heures, la cour de l'évêché n'a cessé d'être remplie de monde, et dans la grande salle synodale — bourgeois, ouvriers, vignerons, ouvrières, chapeaux et bonnets de campagne — c'était le mélange le plus complet.

Le spectacle était impressionnant.

Mgr l'évêque d'Angers

Voici la conclusion du discours prononcé par Mgr Rumeau en réponse à la manifestation faite auprès de lui le 1er janvier. Le discours lui-même a été un commentaire d'une parole de notre ami Bazire dans son discours de Lille :

Voici que tous les regards sont fixés vers Rome. Nous attendons la parole du Pape, anxieux mais confiants et prêts à obéir avec tout notre cœur. Quand le Pape aura parlé, les évêques marcheront comme un seul homme; quand les évêques auront fait écho à la parole du Pape, les prêtres marcheront comme un seul homme; quand les prêtres auront transmis la parole des évêques, les fidèles marcheront comme un seul homme; il n'y aura qu'une même pensée, un même vouloir, une même action, par cette raison bien simple qu'il n'y a qu'une seule et même Eglise. Et alors, Messieurs, notre faiblesse se changera en force; et alors nous serons bien près de la victoire.

Donc, Messieurs, comme évêque, au nom de l'Eglise ma mère, comme Français, dans l'intérêt d'un pays qui grandit dans mon amour à mesure qu'il s'abîme dans l'épreuve, je veux résumer tous mes vœux en celui-là : « Soyons tous, soyons jusqu'au bout une *liberté qui ose et une foi qui unit*.

LA CROISADE DES CHAPELETS

Promesses de chapelets reçues du 1er au 31 décembre 1905 : 1 870 542.

Nos amis défunts

† A Lauvallay (Côtes-du-Nord), M. De Moniès de Sagazan, ancien colonel du 25e d'infanterie.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(300 jours d'indulgence)

Mariages

On recommande aux prières les mariages de Mlle Elisa Stablo, ouvrière de la Bonne Presse, avec M. Albert Magnier, qui sera célébré le 8 janvier à Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, et de M. Eugène Le Barh avec Mlle Marie Gomelet, qui sera célébré le 9 janvier à Saint-Etienne de Rennes.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 7 JANVIER

Après la guerre, grand roman d'aventures inédit, par RENÉ GAELL, avec un grand dessin en couleurs de JEAN JÉMET, et illustrations du même artiste. — Aurélie, nouvelle de SYLVAIN DÉGLANTINE. — Le roman du parapluie, avec 3 illustrations. — Ranbert-Hondia, PAUL MARION. — Poignée d'histoires. — L'homme debout, roman de ROGER DOMBRE, avec illustration de ANDRY FARCY. — Conseils pratiques. Les repas en famille, quelques recettes, par Mme AGNÈS LE PROUX. — Petite correspondance, A. LE P. — Jeux d'esprit, par FÉLIX JEAN. — L'adoration des mages, tableau de BOUGUEREAU.

Abonnement : un an, 6 fr. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

L'abonnement ne coûte que 4 francs pour les abonnés à la *Croix* quotidienne.

Informations du soir

EN RUSSIE

Le désarmement

Le préfet de Saint-Pétersbourg a ordonné aux fonctionnaires de la police de prendre, conjointement avec les portiers des maisons, des mesures rigoureuses pour le désarmement de la population au moyen de fouilles opérées sur les personnes et des perquisitions domiciliaires.

Toute découverte d'armes sera récompensée par une somme d'argent.

Les dommages matériels causés à Moscou par l'insurrection sont évalués à 150 millions de roubles.

A Moscou

De nombreux employés des chemins de fer ont été renvoyés du service ou arrêtés.

Les artisans ont sollicité du maire qu'il ne soit pas nommé dans les Commissions électorales de conseillers municipaux d'opinion politique extrême et que la direction des élections soit confiée à des personnes dévouées au trône et à la patrie.

Ce vœu a déjà reçu satisfaction aujourd'hui par l'élection de Commissions électorales faite dans un sens très conservateur.

Le travail a repris partout.

Les arrestations et perquisitions domiciliaires en masse continuent.

Le général Meyendorff a remercié les troupes au nom de l'empereur pour leur fidélité et l'écrasement de l'émeute.

Les théâtres ont opéré leur réouverture.

La circulation dans les rues est autorisée jusqu'à minuit, à partir de lundi.

La Bourse est redevenue ferme.

En Courlande

En Courlande, l'insurrection continue.

De nombreux châteaux sont mis à sac et incendiés.

On signale un grand nombre de pillages d'armes, de violences contre les personnes et d'actes révolutionnaires de toute sorte.

GUÉRISON DE LA RAGE PAR LE RADIUM

Rome. — Une communication faite à l'Académie dei Lincei confirme que le professeur Vizzoni, de Bologne, a réussi à guérir des chiens hydrophobes durant la dernière période de la maladie par l'application du radium sur les yeux de ces animaux.

Des expériences seront faites prochainement sur des hommes.